



Gymnase Aérogare
31700 BLAGNAC
06 62 44 92 06

bec31blagnac@gmail.com

<http://www.blagnacescrimeclub.fr>

Horaires d'ouverture

- Lundi de 17h30 à 18h30 (jeunes débutants) et de 18h30 à 20h30 (jeunes et adultes)
- Mercredi de 17h00 à 19h (jeunes)
- Mercredi de 19h à 20h30 : Solution RIPOSTE
- Samedi de 13h à 14h (baby) et de 14h à 15h30, voire 17h (jeunes et adultes)

Vous pouvez aussi nous suivre sur [Facebook](#).

Pourquoi l'escrime ?

L'escrime conjugue de nombreux atouts : concentration, précision, rapidité de décision, souplesse, maîtrise de soi, équilibre et exercice physique.

L'escrime se pratique de 7 à 77 ans : les armes sont adaptées à l'âge et à la morphologie.

C'est un sport individuel ou d'équipe qui peut s'apprécier aussi bien en pratique loisir qu'en compétition.

S'inscrire

Le dossier d'inscription comprendra :

- la fiche d'inscription dûment remplie ;
- le règlement des différents frais ;
- le chèque de caution si location de la tenue ;
- le **certificat médical**.

**Sans certificat médical,
l'accès aux cours sera interdit.**

Tarifs 2022/2023

Licence et assurance F.F.E. (obligatoire) : 70 €

Cotisation annuelle :

- Adultes 200 €
- Adultes résidant à Blagnac 160 €
- Mineurs 175 €
- Mineurs résidant à Blagnac 135 €

Location tenue complète 80 €

Possession ou location du masque obligatoire

Location masque 10 €

Location arme 20 €

Caution tenue et/ou arme 300 €

Gant obligatoire 1ère inscription 25 €

Possibilités de paiement en une fois par virement et en plusieurs fois par chèques.

Les chèques ANCV sont acceptés.

Règlement intérieur (extraits)

Le Blagnac Escrime Club est une association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} Juillet 1901. Son but est l'enseignement et la pratique de l'escrime.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et le respect des règles posées par le présent règlement intérieur.

Chaque membre de l'association est tenu de les respecter et d'aider à les faire respecter dans le cadre de son activité associative.

Chaque membre doit :

- se conduire de manière à ne pas mettre en danger la santé et la sécurité de quiconque ;
- se conformer aux recommandations des dirigeants et maîtres d'armes ;
- avoir une tenue conforme aux exigences de la pratique de l'escrime ;
- respecter le matériel ;
- porter des chaussures ne détériorant pas le revêtement de la salle ;
- garder les lieux propres.

...

Règles particulières :

L'association et les maîtres d'armes ne sont pas responsables :

- des accidents ou incidents survenant en dehors des heures normales de la pratique de l'escrime ;
- des vols ;
- des détériorations de matériel personnel.

N.B. : le règlement complet est affiché dans les locaux du club.